

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du HAUT-EYRIEUX, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 6 novembre 2017 :

597 988,06 € répartis au titre du fonds de Péréquation des Droits de Mutation 2017 en faveur des communes du canton.

Au titre du produit des amendes de police perçues en 2016 :

8 704,31 € à la commune de Dunière sur Eyrieux correspondant à un reliquat du projet arrêt de car 2016.

3 219,60 € à la commune de Saint Agrève correspondant à un reliquat du projet Mobylico.

Au titre de la politique de l'eau :

4 000 € à la commune de Chalencon pour l'extension du réseau d'alimentation en eau potable aux quartiers Chambaud et Bourdel.

57 940 € à la communauté de communes Val'Eyrieux pour des travaux de protection du Puits de l'Esse et des sources de Gerland réunies à Arcens.

1 500 € à la communauté de communes Val'Eyrieux pour la procédure de protection du captage AEP La Mole à Intres.

1 500 € à la communauté de communes Val'Eyrieux pour la procédure de protection du captage AEP de l'Espete à Devesset.

5 682 € à la commune de Saint Vincent de Durfort au titre du dispositif « Ardèche durable » pour la rénovation thermique d'un logement communal.

14 250 € à la commune de La Rochette au titre des conventions Ardèche-Nature pour la mise en œuvre des actions de restauration de la Tourbière.

11 500 € répartis au titre du programme de prévention de la perte d'autonomie des Séniors au profit de l'EHPAD de Marcols les Eaux et du club La Mémoire du Vent à Saint Clément.

3 720 € répartis en faveur de 24 associations du canton au titre de l'aide forfaitaire aux clubs et associations de 3^{ème} âge.

4 119,87 € au collège L'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut au titre du fonds commun des services d'hébergement.